



Elle vient de lancer un projet visant à contribuer au renforcement de l'Etat de droit et des valeurs démocratiques.

Les informations qui remontent jusque-là à "Agir ensemble pour les droits de l'homme" (Aedh), une organisation de la société civile basée en France sur la situation des droits de l'homme au Cameroun ne sont guère reluisantes. La révélation est d'**Anne-Claire Sorne**. *« Le chargé de projet qui a écrit le programme Defi en 2014 est venu ici surplace dans les 4 pays d'Afrique centrale à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Rdc. Il a rencontré des organisations de terrain que nous avons soutenues par le passé. Il a travaillé avec elles pour constater la situation des droits de l'homme dans ce pays. Donc, ce sont les organisations de la société civile qui nous remontés le recul dont nous parlons ; qui disent qu'il y a toujours de plus d'exactions qui sont commises ; qu'il y a plus de violations de droits de l'homme qui sont commises également »*, a confié l'actuel responsable chargée des projets à Aedh. C'était au cours d'une rencontre avec la presse mardi 3 décembre dernier à Bafoussam. Loin de se lamenter, l'organisation française pense que des actions s'imposent pour amener à une prise de conscience non seulement des pouvoirs publics, mais aussi des acteurs de la chaîne judiciaire et juridictionnelle. Après la première phase du projet *« Développer et Favoriser les Initiatives des organisations de défense des droits humains en Afrique centrale »* (Défi) achevée il y a un an, la seconde vient d'être lancée. Et sa mise en œuvre au Cameroun précisément dans les villes de Bafia, Nkongamba, Foumban, Dschang et Mbouda, sera assurée par la Ligue

des droits et libertés (Ldl). « Nous comptons aussi insister sur le renforcement des capacités entre pairs. C'est-à-dire des visites d'échange d'expérience. Nous avons vu lors de l'évaluation finale que c'était un très bon moyen de renforcer les capacités des associations car qu'elles travaillent ou non sur les mêmes thématiques, elles connaissent les mêmes réalités de terrain ; les mêmes réalités socio-politique et économique. Donc elles se comprennent très bien. Nous soutenons cette mise en réseau. Ce sont des petits axes qui ont été augmentés dans le cadre du programme Défi 2 », a précisé Anne-Claire Sorne.

Globalement, le projet Défi 2 vise à contribuer à une bonne synergie entre les acteurs de la chaîne pénale en vue de favoriser un encadrement efficace des détenus. Parmi les actions concrètes qui seront menées, il y a l'assistance juridique, judiciaire et sociale aux détenus indigents (femmes et mineurs) ; la sensibilisation des détenus des prisons des localités du projet sur les aspects du code de procédure pénale liés à la détention provisoire et à la garde à vue ; la recherche et la diffusion des différents frais et tarifs des procédures judiciaires en vigueur ; le monitoring des personnes gardées à vue dans les locaux de police judiciaire des localités cibles du projet ; l'amélioration des connaissances de certains acteurs de la société civile sur le monitoring en milieu carcéral et le partage des bonnes pratiques sur le sujet; la mise à niveau des connaissances de 40 acteurs de la chaîne pénale de Bafia, Nkongsamba, Dschang, Mbouda, Foumban et susciter une bonne collaboration entre eux en vue d'un changement de pratiques. Ceci se fera après l'identification préalable des personnes en détention provisoire dans les prisons ou en garde à vue dans les zones cibles du projet.

Pour la mise en œuvre efficace de ce projet, la Ldl a déjà réfléchi sur une stratégie. « Notre stratégie va se dérouler en trois étapes. La première chose c'est de montrer davantage à nos partenaires la légitimité de Ligue des droits et libertés (Ldl), en montrant pourquoi elle veut travailler dans ce domaine-là. Il faut montrer à nos partenaires que nous avons une légitimité d'abord conférée par les textes de notre pays et nous sommes également une association légalisée. La deuxième chose que nous allons essayer de faire, c'est de montrer à nos partenaires qui vont soutenir dans la mise en œuvre de ce projet qu'il rentre en droite ligne du programme nationale de gouvernance de promotion des droits de l'homme que le gouvernement lui-même a implémenté en 2015. Donc ce n'est pas un programme qui sort de l'ordinaire, mais qui se situe dans la continuité du gouvernement en matière de droit de l'homme. La troisième chose part du constat selon lequel au moment de la mise en œuvre d'un projet, il y a souvent un décalage. Nous allons organiser un petit atelier qui sera l'activité zéro de ce programme qui sera axé sur le recadrage du projet. Parce que quand nous avons soumis le projet, on ne savait pas que le contexte socio-politique allait évoluer avec les contestations post-électorales, la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui s'enlise. On va tenir compte de tout cet environnement pour essayer de recadrer le projet », a déroulé Charlie Tchikanda, directeur exécutif de la Ldl.